

## Résultats du Référendum APLD

La consultation des PNT de HOP s'est terminée aujourd'hui à midi ! Le taux de participation est très élevé, vous êtes **580/732** à vous être exprimés, soit près de 80% de votants. Sans surprise, le bon sens est sorti des urnes, vous avez désavoué massivement le syndicat qui appelait à voter NON et espérait que le quorum ne soit pas atteint. Ils ont tout faux !

**Le scrutin est donc sans appel avec 70,34 % de OUI**

Et bien oui, les « petits » syndicats minoritaires ont donc eu raison de vous solliciter ! Vous avez prouvé que la notion de représentativité était bien mal répartie chez HOP. Ce sont les OSR minoritaires qui vous représentent et qui défendent vos intérêts ; merci d'avoir exprimé massivement votre choix et rétabli votre vérité.



## Référé demain au Tribunal Judiciaire de Bobigny

Malgré les pressions internes incessantes des derniers jours et la tentative du SNPL de faire retirer l'action en justice votée par les élus du CSE, **le référé aura bien lieu demain**, 19 mars, pour « *suspendre toute embauche externe tant que l'obligation de reclassement des Pilotes de HOP n'aura pas été mise en œuvre* ». Le « plus petit syndicat minoritaire » PNT sera présent à la barre pour défendre vos intérêts.

## Déloyauté de négociations *bis repetita* !

Le 16 février dernier, l'inspection du travail a désavoué la Direction sur son projet de PDV/PSE ; notre DG s'était engagé « *à se rapprocher des OSR* » pour négocier ensemble une solution légale au reclassement des PNT de HOP. **Plus d'un mois après, aucune réunion de négociation officielle n'a été programmée par la Direction.** Le SNPL HOP déclare pourtant à ses adhérents avoir « *renoué le dialogue* » avec les dirigeants d'Air France et le SNPL AFTO ! Cela signifie qu'ils **négoient tous seuls depuis dix jours à CDG, dans la plus grande déloyauté.** Vous l'avez compris, rien ne changera dans ce groupe, les manœuvres illégales perdurent ! Certains évoquent un système mafieux... Encore une fois, la Direction d'Air France outrepassa la loi ; **cette entrave manifeste** ressemble en tous points à celle qui a conduit HOP devant le même tribunal de Bobigny, en juin dernier ; ils avaient été condamnés fermement pour nous avoir exclu des négociations, liées à la C-PNT ! Ce n'est pas faute d'avoir réclamé un calendrier de négociations à Monsieur Bandet. Pas de réponse de sa part, que du mépris ! Nul doute que les juges pourront, dès demain, regrouper les contentieux. Il faudra bien que la vérité éclate un jour et que les pouvoirs publics s'en mêlent pour stopper ces pratiques.



*Dura lex, sed lex !*